



En exercice : 58
Présents : 48
Votants : 53

Séance du 27 février 2023

Le Vingt-sept février Deux mille Vingt-trois à Vingt heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 février 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,
PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), MANCEAU Laurence (Cossé le Vivien), RADÉ Maurice (Cossé le Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), BALOCHE Dorinne (Renazé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin les Anges).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Hugues GENDRY, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-02/17 – ORDURES MENAGERES

VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 27 février 2023

**OBJET 2023-02/17 – FINANCES
VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES
MÉNAGERES 2023**

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, expose au conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023.

Il rappelle que le conseil communautaire a validé lors du DOB du 30 janvier 2023, l'orientation préconisée par la commission Environnement, à savoir porter le taux de la TEOM à 14,50% (au lieu de 12,80% actuellement) afin de notamment faire face à l'augmentation des charges du service et l'augmentation progressive de la TGAP mise en place par l'État.

Il est rappelé au conseil communautaire que par délibération n° 2018-12/211 du 10 décembre 2018, le conseil communautaire a décidé d'instaurer 2 zones de collecte à compter de 2020 (1 zone à taux plein (coefficient 1) / 1 zone à taux réduit pour 15/20 foyers (coefficient 0.8), dans les conditions définies ci-dessous :

Zones	Mode de collecte	Fréquence	Coefficient
Porte à porte Taux plein	Porte à porte ou bout de chemin	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	1
Point de regroupement Taux réduit	Points de regroupements collectifs pour des raisons de sécurité de la collecte	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	0,8

Considérant ce qui précède et les orientations validées au DOB 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À la majorité (1 abstention) :

- ⇒ **VOTE le taux plein de TEOM pour l'année 2023 à 14,50%,**
- ⇒ **VOTE le taux de TEOM à taux réduit pour l'année 2023 à 11,60%.**

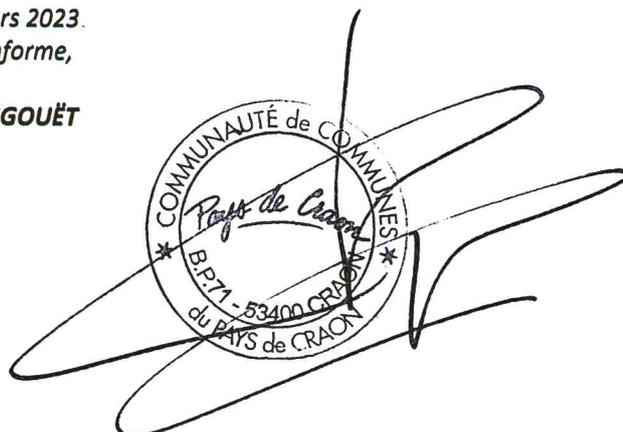
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 06 mars 2023.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230227-DELIB20230217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

